

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2020-12/71C

---

## Objet : CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE - VALIDATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL 2020.

---

L'an deux mille vingt, le 02 décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms à Alénia, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	32
En exercice :	37	Vote :	Contre :	-
Présents :	31		Abstention :	2

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Eliane BERDAGUER donne pouvoir à Louis SALA  
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX  
Angèle PEREZ donne pouvoir à Ange GARCIA

**Absents excusés :** Bernard BEAUCOURT, Jean ROMEO, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance :** Louis SALA

**Date de convocation :** 25 novembre 2020

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Par délibération en date du 19 juin 2019, le Conseil de la Communauté a adopté le Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, contrat cadre qui a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, le Département des Pyrénées-Orientales et la Région Occitanie pour :

- **Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi** dans le territoire de chaque Communauté, ainsi que dans les bassins de vie qui les constituent,
- Encourager les **dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **Accompagner et fortifier l'offre de services supérieurs et l'attractivité** de chaque Communauté dans plusieurs domaines tels que le développement économique, l'enseignement supérieur et la formation ou encore l'offre de services à la population.

Ce contrat-cadre fixe ainsi des objectifs stratégiques pluriannuels communs pour une période de 3 ans dont la mise en œuvre fait l'objet chaque année de programmes opérationnels (P.O)

Lors du comité de pilotage qui s'est tenu le 10 novembre celui-ci a validé le programme opérationnel pour cette année.

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, AVEC 32 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Ange GARCIA et Angèle PEREZ),**

↳ **APPROUVE** le programme opérationnel pour l'année 2020 du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, ci-annexé ;

↳ **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20201202-2020-12-71C-DE  
Date de télétransmission : 07/12/2020  
Date de réception préfecture : 07/12/2020